

Maroc : Plus de 4 millions de touristes en 2003 - 1/1

Les chiffres sur le tourisme en 2003 viennent de tomber. Ce sont plus de 4 millions de touristes ayant pris la destination Maroc, soit une hausse de 6 %. Les MRE représentent la moitié des arrivées, avec 2,33 millions. Les Français se caracolent toujours en tête des touristes étrangers.

Sur les 4,55 millions (+6 %) de touristes ayant visité le Royaume pendant l'année dernière, les MRE représentent à peu près la moitié, soit 2,33 millions de visiteurs (+12 %). Les Français, avec 916.000 arrivées (+4 %) arrivent en tête des touristes étrangers, suivis par les Espagnols (231.000, à +16 %). Les arrivées de touristes anglais et allemands accusent cependant des reculs respectivement de 9 % (134.000) et 25 %.

En revanche, les nuitées réalisées et le taux d'occupation des hôtels classés affichent des replis. Les nuitées n'ont pas dépassé les 11,17 millions, soit une légère baisse de 1 %, tandis que le taux d'occupation s'est situé à 40,7 %, au lieu de 43,7 % en 2002.

En terme de nuitées, la capitale de Souss, Agadir, devance la ville ocre, Marrakech. La première a réalisé 3,41 millions de nuitées (+4 %), contre 3,30 millions pour la seconde. Les nuitées dans la capitale économique, Casablanca, n'ont pas dépassé 906 000, accusant ainsi une baisse de 8 %.

La baisse des nuitées aurait été beaucoup plus importante, sans le bon comportement des marchés français, espagnol et interne. "La quasi-stabilité (des nuitées, Ndlr) pour l'année 2003 s'explique essentiellement par le fait que les marchés français et interne, qui concentrent tous deux plus de 60 % des nuitées totales enregistrées en 2003, connaissent des progressions importantes de leurs nuitées, avec respectivement 4 % et 8 %. Le marché espagnol a, lui aussi, enregistré une hausse de 3 % des nuitées en 2003", souligne un communiqué du ministère du Tourisme.

Selon la définition de l'Office national marocain du tourisme (ONMT), "est considéré comme touriste toute personne non résidente visitant le pays pour une durée supérieure à 24 heures et inférieure à une année et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'y exercer une activité rémunérée."

Plus d'informations

<http://www.tourism-in-morocco.com/>

<http://www.tourisme-marocain.com/>

<http://www.meknes-net.com/ville>

<http://www.morocco-2010.com/>